



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/759
30 septembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 30 SEPTEMBRE 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de vous faire tenir le quatrième rapport qui m'a été remis par le Comité international de suivi créé en application du mandat de la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB), conformément à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1125 (1997) du 6 août 1997. Je vous serais obligé de bien vouloir porter ce rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. ANNAN

ANNEXE

[Original : français]

Quatrième rapport au Conseil de sécurité suite à l'adoption
de la résolution 1125 (1997) relative à la situation en
République centrafricaine
(29 septembre 1997)

INTRODUCTION

1. Le 6 août 1997, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1125 (1997) par laquelle il approuve la poursuite, par les États Membres participant à la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB), des opérations requises pour atteindre l'objectif de la MISAB qui est de faciliter le retour à la paix et à la sécurité, en surveillant l'application des Accords de Bangui. Le Conseil autorise, en vertu du Chapitre VII de la Charte de l'ONU, les États Membres participant à la MISAB et ceux qui fournissent un soutien logistique à assurer la sécurité et la liberté de mouvements de leurs personnels. Il décide que cette autorisation sera limitée à une période initiale de trois mois, le Conseil procédant à une évaluation de la situation sur la base de rapports remis au Secrétaire général des Nations Unies par les États Membres participant à la MISAB au moins toutes les deux semaines.

2. Voici le quatrième rapport que le Conseil de sécurité a demandé aux États Membres participant à la MISAB de produire en application du paragraphe 6 de la résolution 1125 (1997). Ce rapport est élaboré par le Comité international de suivi des Accords de Bangui qui comprend les représentants des États membres du Comité international de médiation (Gabon, Burkina Faso, Mali, Tchad) et le consultant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), conseiller diplomatique dudit comité, en collaboration avec le commandement de la MISAB qui regroupe des officiers supérieurs représentant la totalité des États Membres participant à la MISAB, y compris le Sénégal et le Togo.

3. Le présent rapport fait état de l'évolution de la situation en République centrafricaine durant la période allant du 17 septembre au 1er octobre 1997.

DIRECTION POLITIQUE

4. Le Comité international de suivi des Accords de Bangui et la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui sont tous deux placés sous l'autorité politique du général d'armée Amadou Toumani Touré, ancien Président de la République du Mali, Président du Comité international de suivi et représentant personnel des chefs d'État intéressés.

5. Le Comité international de suivi des Accords de Bangui, présidé par le général Touré, comprend un représentant de chacun des quatre chefs d'État membres du Comité de médiation ainsi que le consultant du PNUD en qualité de conseiller diplomatique dudit Comité.

6. Le Comité international de suivi est donc l'organe qui dirige l'action de la MISAB, parce que recevant directement l'orientation politique nécessaire des

/...

chefs d'État intéressés et surtout du Président de la République gabonaise, Président du Comité international de médiation.

7. Le Comité international de suivi s'est doté d'un plan d'action qui reprend l'essentiel des grandes clauses des Accords de Bangui en une sorte de chronogramme qui se présente comme suit :

- Formation d'un gouvernement d'union nationale;
- Adoption d'une loi d'amnistie en faveur de ceux qui ont commis des infractions dans le cadre de la troisième mutinerie;
- Désarmement (dépôt des armes par les ex-mutins dans l'honneur et la dignité et récupération des armes par la MISAB auprès des milices et populations civiles);
- Exploitation des recommandations des états généraux de la défense;
- Situation des anciens chefs d'État;
- Suspension de l'audit parlementaire;
- Phase finale de réconciliation nationale avec un certain nombre d'actions visant à consolider la paix et la sécurité (organisation de séminaires régionaux et sectoriels de sensibilisation, tenue d'une conférence de réconciliation nationale, élaboration d'un code électoral, accès des partis politiques aux médias d'État, etc.).

8. La MISAB est sous le haut patronage du Président El Hadj Omar Bongo du Gabon, doyen des chefs d'État du Comité international de médiation. Elle est sous l'autorité politique du général Amadou Toumani Touré, Président du Comité international de suivi.

9. Pendant la période allant du 17 septembre au 1er octobre 1997, le Comité international de suivi a continué ses activités dans le cadre de ses termes de référence.

Du gouvernement d'union nationale

10. Il est à rappeler que le Gouvernement d'action pour la défense de la démocratie a été reconstitué le 1er septembre dans sa forme initiale d'avant le 6 mai 1997 après quatre mois de crise. Ce gouvernement au grand complet a ainsi repris ses activités normales dès le 2 septembre 1997.

11. Le lancement solennel des travaux de réhabilitation de certains grands axes nationaux, sérieusement dégradés faute d'entretien régulier, a été l'occasion pour le Président de la République, chef de l'État, d'être entouré non seulement du Gouvernement d'action pour la défense de la démocratie, mais également du Président de l'Assemblée nationale, de l'ancien Président David Dacko, des responsables des diverses institutions, du corps diplomatique, du Comité international de suivi, d'une délégation du commandement de la MISAB, des responsables de nombreux partis politiques et d'une foule nombreuse. Cette

/...

cérémonie, qui a eu lieu dans un des quartiers périphériques de Bangui, est la première du genre depuis l'éclatement de la crise en avril 1996. De l'avis de nombreux observateurs de la vie politique centrafricaine, la présence du Président Patassé à la cérémonie est un signe évident de décrispation progressive, donc un début de réalisation de la réconciliation nationale, même si l'on a pu noter l'absence de certains dirigeants de l'opposition radicale. En effet, le chef de l'État n'a plus participé à une manifestation publique depuis avril 1996, date de l'éclatement de la première mutinerie.

De l'application de la loi d'amnistie portant sur les infractions liées à la troisième mutinerie et des détournements de deniers publics en cours d'instruction

12. Promulguée le 15 mars 1997, la loi d'amnistie est actuellement appliquée avec beaucoup de pragmatisme et de compréhension. Elle ne s'applique pas d'une façon aveugle en ce qui concerne les sanctions à prendre contre les citoyens qui seraient illégalement détenteurs d'armes de guerre après le délai de 15 jours qu'elle a fixé. Le chef de l'État et les autorités politiques compétentes ont jusqu'ici fait preuve d'esprit de responsabilité et de pondération en tenant compte de la situation politique exceptionnelle dans laquelle cette loi devrait être appliquée dans tous ses aspects.

13. C'est ce pragmatisme qui a permis au Comité international de suivi de négocier avec les ex-mutins et de les amener à réintégrer leurs armes dans l'honneur et la dignité. C'est dans le même contexte que le lieutenant-colonel Évariste Martial Konzale, Ministre délégué auprès du Ministre de l'administration du territoire, chargé de la sécurité publique et du désarmement, mène depuis le 12 août 1997, à la tête d'une commission technique composée notamment de 10 personnes-ressources (députés, chefs de quartiers, ex-mutins...) indemnisées par le PNUD, avec la participation du Comité et de la MISAB, une campagne de sensibilisation et de récupération des armes auprès de la population civile.

Du désarmement

14. C'est, à n'en pas douter, la phase la plus délicate du processus de réconciliation nationale. Deux grandes étapes sont envisagées qui permettront de mener efficacement cette opération :

- a) L'étape de la sensibilisation et du volontariat;
- b) L'étape des investigations, d'intervention et d'application de la loi.

15. L'étape du volontariat est la période préliminaire qui s'achèvera le 30 septembre ainsi que le stipule l'arrêté ministériel du 5 septembre 1997. Elle a pour but de sensibiliser les Centrafricains par une campagne à la radio, à la télévision et dans la presse écrite, ainsi que par la pose de banderoles et d'affiches dans les artères de Bangui avec des slogans en faveur de la paix, de l'unité nationale, de la réconciliation nationale et du désarmement. Les citoyens patriotes qui ramèneraient d'eux-mêmes leurs armes recevraient en contrepartie une récompense afin d'encourager tous les autres à restituer les

armes qu'ils détiendraient par devers eux. Il faut préciser ici qu'il ne s'agit nullement d'une opération de rachat d'armes.

16. Après la réintégration des armes des ex-mutins, la seconde phase du désarmement consiste à ramasser les armes entre les mains des civils, des milices et des détenteurs illégaux d'armes. Pour ce faire, le Comité international de suivi, en accord avec le Gouvernement centrafricain, a recruté 10 personnes-ressources (députés, chefs de quartier, ex-mutins, leaders d'opinion) comme présidents des comités locaux de désarmement dans leurs zones respectives. Ces personnes ont alors, après affectation dans les arrondissements, mis en place des comités de désarmement dans chaque quartier. Leur rôle est de sensibiliser les populations par des réunions de proximité, des meetings, des discussions, des débats et des entretiens à échelle réduite et des visites de quartier, afin de persuader les populations sur la nécessité de rendre les armes illégalement détenues.

17. Le PNUD a mis en place un financement de 40 000 dollars des États-Unis pour indemniser les 10 personnes-ressources, les notables, les chefs de quartier et les leaders d'opinion. Les personnes qui rapportent volontairement les armes ou aident à les ramasser reçoivent une récompense d'un montant symbolique. Cette récompense, de l'ordre de 2 500 à 5 000 francs CFA (5 à 10 dollars) selon le type d'arme, vise avant tout à déculpabiliser les civils qui rapportent de l'armement. L'armement lourd bénéficie d'un traitement spécial : 15 000 à 75 000 francs CFA (30 à 150 dollars) selon le type d'arme. À compter du 1er octobre 1997, ceux qui détiendront des armes par devers eux seront poursuivis conformément à la loi, et les autorités utiliseront les forces de police et de gendarmerie en cas de besoin. La MISAB parera à toute éventualité en cas de débordement.

18. L'étape des investigations, d'intervention et d'application de la loi débutera aussitôt après la première. Il s'agira en fait de collaborer avec des indicateurs récompensés en fonction de la qualité de leurs informations. Cela permettra de localiser des caches d'armes éventuelles. Au cours de cette dernière période, toute personne surprise en détention illégale d'une arme de guerre sera mise à la disposition de la justice. Par ailleurs, la MISAB, en liaison avec les forces nationales de défense et de sécurité, à l'exception de la sécurité présidentielle, sera amenée à procéder à des fouilles.

19. La campagne de sensibilisation de la Commission technique de désarmement présidée par le lieutenant-colonel Konzale, lancée dès le 12 août 1997, continue aussi bien dans les divers quartiers de la ville de Bangui qu'au niveau des différents groupes religieux, ainsi qu'à la radio et à la télévision.

20. L'implication des groupes religieux dans la campagne de sensibilisation pour la réconciliation nationale en général et pour le désarmement en particulier est d'une grande utilité dans ce pays où les religions ont une sérieuse influence sur la population. Il n'y a, en République centrafricaine, aucune tension entre les diverses religions qui se partagent l'audience de la population. Protestants de toutes dénominations, Catholiques, Musulmans et Animistes coexistent fraternellement depuis des décennies. La preuve en est qu'une journée oecuménique a été organisée le 28 septembre par les dirigeants et les fidèles de toutes les religions unis dans une même foi, celle de contribuer

efficacement à la restauration de la paix par une sensibilisation collective de tous ceux qui seraient encore illégalement détenteurs d'armes, afin que ces derniers collaborent avec les structures mises en place pour le désarmement dans divers quartiers. Cette journée a donné lieu à la célébration d'un grand culte dans le jardin de l'Assemblée nationale sous le haut patronage du chef de l'État et avec la participation de nombreuses personnalités politiques de la majorité présidentielle et de l'opposition.

21. Le vendredi 26 septembre 1997, le Ministre Konzale et son homologue des droits de l'homme, de la réconciliation nationale et de la promotion de la culture démocratique, M. Laurent Gomina-Pampali, ont organisé une séance de travail dans une salle de l'Assemblée nationale avec la participation des membres du Comité de suivi et des dirigeants des partis politiques de toutes tendances. Cette rencontre a permis de faire le point du chemin parcouru dans le domaine du désarmement et, partant, de la réconciliation nationale. À cette occasion, si tous les participants se sont félicités des résultats obtenus jusqu'ici dans le ramassage des armes sorties des armureries de l'État pendant la mutinerie, une certaine inquiétude a été exprimée par les uns et par les autres quant à la prolifération d'armes de guerre qui auraient été importées clandestinement par certaines tendances politiques. Cela reste à vérifier. La Commission technique de désarmement prendra toutes les dispositions utiles et nécessaires pour repérer et récupérer lesdites armes dans l'intérêt général, s'il en existe encore en circulation après le 30 septembre 1997.

22. À l'issue de la rencontre, l'idée d'organiser une journée nationale du désarmement et de la paix le 30 septembre 1997 avec les prières dans tous les temples, toutes les églises et toutes les mosquées de la République centrafricaine, est approuvée. Les partis politiques, toutes tendances confondues, sont convenus de signer et lancer un appel commun dès le 30 septembre 1997 au peuple centrafricain en vue d'exhorter celui-ci à s'engager résolument dans la voie de la paix et de la réconciliation nationale en se débarrassant des armes de guerre qu'il détiendrait illégalement.

23. Le capitaine Anicet Saulet, premier responsable des ex-mutins, invité par le Comité de suivi, s'est joint aux présidents des comités de désarmement des quartiers, parmi lesquels le lieutenant Parfait Mbay (ex-porte-parole des ex-mutins), pour lancer à la radio comme à la télévision, les 26, 27 et 28 septembre 1997, un ultime appel aux personnes civiles et militaires qui n'auraient pas encore rendu les armes de guerre qu'elles détiendraient par devers elles.

24. Tous ces gestes montrent à quel point la grande majorité des Centrafricains, y compris les ex-mutins, est acquise à la paix et à la réconciliation nationale.

25. Depuis la signature de l'Accord de trêve du 28 juin 1997 et de l'Accord de cessez-le-feu du 2 juillet 1997, l'armement suivant a été restitué à la MISAB :

Armement lourd

Désignation	Quantité	Augmentation du 17 au 29 septembre 1997
Mortier 120	Remis : 2 sur un total de 4	
Mortier 81	Remis : 9 sur un total de 15	2
Mortier 60	Remis : 12 sur un total de 19	3
Mitrailleuse 14,5	Remis : 6 sur un total de 6	
Mitrailleuse 12,7	Remis : 2 sur un total de 3	1
Canon 75 sans recul	Remis : 2 sur un total de 2	
Lance-roquettes antichar 73	Remis : 66 sur un total de 67	2
Grenades à tube 7	Remis : 7 sur un total de 11	1
Soit en somme	Remis : 106 sur un total de 127 Soit : 83,46 % d'armes récupérées	9 7,09 %

Armement léger

Désignation	Quantité	Augmentation du 17 au 29 septembre 1997
Armes de poing (pistolets automatiques divers)	Remis : 11 sur un total de 111	4
Pistolets mitrailleurs	Remis : 281 sur un total de 459	60
Fusils d'assaut	Remis : 241 sur un total de 541	43
MAS 36-49/56-M14+mousquet	Remis : 608 sur un total de 1 181	119
Mitrailleuses légères : FM	Remis : 51 sur un total de 80	4
Mitrailleuses cal. 30	Remis : 13 sur un total de 17	
Soit en somme	Remis : 1 205 sur un total de 2 389 Soit : 50,43 % d'armes récupérées	230 9,62 %

26. Le taux toujours modeste de récupération de l'armement léger peut s'expliquer de la manière suivante :

a) Ce sont des armes individuelles et légères qui se transportent aisément et qui ont dû être l'objet de déplacement en dehors de Bangui ;

b) Certaines de ces armes ont dû être enterrées : les fouilles continuent à cet effet sur la base d'informations, avec plus ou moins de succès ;

c) D'autres, plus particulièrement les armes de poing (pistolets automatiques), facilement camouflables, seraient vendues à des personnes non encore identifiées ;

d) D'autres encore seraient sorties des armureries de l'État depuis la deuxième mutinerie (mai 1996) et n'auraient jamais été rendues avant l'éclatement de la troisième mutinerie ;

e) Un nombre non déterminé d'armes légères, et non encore retrouvées, auraient été jetées dans le fleuve Oubangui ou dans la forêt par des ex-mutins en fuite en juin dernier, lors des affrontements avec la MISAB;

f) Il convient de souligner qu'une partie des ex-mutins, de la valeur d'une compagnie (132 hommes), tous équipés d'armement léger, n'ont jamais rejoint les casernes. De sources bien informées, on apprend qu'un bon nombre de ces éléments auraient déjà quitté le territoire centrafricain avec leurs armes.

27. La récupération des armes légères demeure par conséquent lente malgré d'intenses efforts que déploient les structures de désarmement mises en place dans les quartiers et malgré la collaboration active de beaucoup d'honnêtes citoyens.

28. Un lot impressionnant de munitions diverses a été récupéré et conditionné, dont la situation au 29 septembre 1997 se présente comme indiqué ci-dessous :

Désignation	Quantité	Observations
Cartouches de 5,56	68 616	+ 466
Cartouches de 7,5 SLC	14 000	
Cartouches de 7,5 S/B	104 895	+ 17 625
Cartouches de 7,5 X	34 000	
Cartouches de 7,5 X S/B	135	
Cartouches de 7,62 NATO	15 962	
Cartouches de 7,62 Kalachnikov	13 862	+ 13 862
Cartouches de 7,62 long	120 497	+ 2 856
Cartouches de 7,62 Tokarev	900	
Cartouches de 9 mm Para	3 434	+ 2 084
Cartouches de cal. 12 anti-émeutes	711	
Cartouches de 12,7 mm	271	+ 271
Cartouches de 14,5 mm	14 192	+ 292
Grenade à main défensive 37	1 750	+ 137
Grenade à main défensive Chine	2 670	+ 646
Grenade FLG AP 34	3	
Roquette, grenade à tube 7	440	+ 86
Grenade à main offensive 37	1 004	+ 25
Grenade à main FL LAC F4	1 282	+ 57
Grenade à main F 4	316	
DFRUSS	1	
Mortier 60	1 705	+ 81
Mortier 81	667	+34
Mortier 120	57	+ 5
Cartouches de 7,5 sans recul États-Unis	166	
Cartouches de 7,5 mm sans recul Chine	223	pas d'armes en dotation
Cartouches de 40 mm M79 États-Unis	6 060	pas d'armes en dotation
Mèche lente (mètre)	23 252 325	
Cartouches de lancement 7,5	755	

Il est à noter qu'un autre lot important de munitions diverses livrées en vrac, ne présentant pas les qualités requises pour être bonnes de tir, est régulièrement détruit par les services compétents des armes et munitions. Ce lot fera l'objet d'une évaluation ultérieure.

Des recommandations des États généraux de la défense

29. Un bon nombre des revendications des ex-mutins trouveraient leurs réponses dans l'exploitation responsable des 282 recommandations des États généraux de la défense nationale, tenus en août 1996 à Bangui. C'est la raison pour laquelle le Comité international de suivi, fidèle à l'esprit des Accords de Bangui, a procédé dès le mois d'avril 1997 à l'installation d'un comité ad hoc chargé de répertorier utilement lesdites recommandations et d'établir un calendrier de leur mise en oeuvre, en distinguant ce qui peut être applicable à court, moyen et long terme, en fonction de la sensibilité des domaines touchés par ces recommandations et surtout des moyens financiers à mobiliser. Les résultats des travaux du comité ad hoc, présidé par un dirigeant de l'opposition, le général Timothée Malendoma, ancien Premier Ministre, ont déjà été transmis par le Comité au Ministère de la défense nationale pour exploitation à divers niveaux compétents. Le Comité, n'étant qu'un organe de médiation, doit s'en remettre aux décisions qui seront prises à ce sujet par les autorités centrafricaines compétentes, quitte à se tenir prêts à servir d'arbitre en cas de nécessité.

De la situation des anciens chefs d'État

30. Un projet de loi amendé vient d'être préparé par le Gouvernement pour introduction à l'Assemblée nationale à sa prochaine session, qui se tiendra au mois d'octobre. Des assurances dans ce sens ont été données à la délégation du Comité international de suivi par le bureau élargi de l'Assemblée nationale lors de la rencontre du 4 septembre 1997.

De la suspension de l'audit parlementaire

31. Les Accords de Bangui préconisent la suspension, puis l'abandon, "de la mise en exécution judiciaire du rapport d'audit parlementaire" engagée contre les auteurs présumés de détournements de deniers publics sous le régime précédent car il a été compris que l'audit avait été réalisé d'une façon très sélective et engendre plus de problèmes qu'il n'en résout. Le Comité international de suivi respectant l'esprit des Accords de Bangui, a proposé que par un acte législatif l'État centrafricain renonce officiellement à poursuivre les auteurs des délits révélés par l'audit parlementaire. Il est entendu que cet acte devrait intervenir dans le cadre de la prochaine session de l'Assemblée nationale.

De la réconciliation nationale

32. Chacun des points abordés ci-dessus constitue autant d'étapes sur le parcours qui mène à la réconciliation nationale. Aussi le présent point concerne-t-il la phase finale de cet exaltant processus.

33. Le Comité international de suivi appuyé par le PNUD, se penche déjà sur la préparation des séminaires, symposiums et autres rencontres de sensibilisation

qui auront lieu, dans un premier temps, au niveau des provinces ainsi qu'en direction des groupes-cibles (syndicats, organisations de femmes, mouvements de jeunes, etc.) et, dans un second temps, au niveau national, sous forme d'une conférence de réconciliation nationale telle que le recommandent les Accords de Bangui. Le Comité, pour ce faire, travaille en étroite collaboration avec le Ministre des droits de l'homme, de la réconciliation nationale et de la promotion de la culture démocratique, Président de la Commission technique de sensibilisation placée sous le haut patronage du Premier Ministre. La réunion hebdomadaire tenue le 27 août 1997 a permis de procéder à l'évaluation du coût de chacune des activités et de cibler des sources potentielles de financement. À ce propos, le Gouvernement centrafricain, le Comité et le PNUD ont la ferme intention d'associer intimement les bailleurs de fonds aux activités programmées dans le cadre du processus de réconciliation nationale.

34. Un chronogramme d'activités diverses pour la période allant du 1er octobre au 1er décembre 1997 (fête nationale de la République centrafricaine) vient d'être élaboré conjointement par le Ministre chargé de la réconciliation nationale, le représentant résident du PNUD et le Comité international de suivi. Cela permettra de conduire méthodiquement les nombreuses actions identifiées dans le cadre de cette dernière phase du processus lancé depuis la signature des Accords de Bangui.

35. Dans le cadre de la restructuration des forces armées centrafricaines, le Comité international de suivi avait sollicité et obtenu du PNUD un fonds pour accompagner le retour à la vie civile des militaires désirant quitter le service actif. Le PNUD a alors lancé le projet relatif à la démobilisation, la reconversion et la réinsertion en faveur des forces armées centrafricaines qui permettrait de réduire le coût du fonctionnement des armées et faciliter leur restructuration. Ce fonds, estimé initialement à 2 millions de dollars, est ouvert à la contribution de tous les États membres et organismes internationaux.

36. Une première estimation indique qu'un millier (voire un peu plus) de soldats sont intéressés par ce projet. Le PNUD a proposé M. Gustavo Fernando Gonzalez Gasques comme chef du projet. Cet Argentin a une solide expérience dans le domaine de démobilisation et de réinsertion des ex-militaires dans la vie civile. Il a conduit ce genre d'activités au Nicaragua, au Mozambique, au Libéria et en Angola. La candidature de l'intéressé vient d'être agréée par le Gouvernement centrafricain. La représentation du PNUD à Bangui attend l'arrivée prochaine du responsable du projet pour lancer la phase opérationnelle.

COOPÉRATION AVEC LES AUTORITÉS CENTRAFRICAINES ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

37. Le Comité international de suivi, dans le cadre de son mandat, reste en constante relation avec les diverses autorités centrafricaines afin de faire appliquer les différentes clauses des Accords de Bangui. Dans ce contexte, il est régulièrement consulté aussi bien par le Président de la République, chef de l'État, que par le Premier Ministre, chef du Gouvernement, ainsi que par l'Assemblée nationale, sur un bon nombre de dossiers concernant la vie de la nation centrafricaine.

38. Le Comité international de suivi, agissant au nom de la MISAB et/ou en son nom propre, est en relation régulière avec les organisations internationales, notamment le PNUD et les chancelleries étrangères basées à Bangui, en vue de solliciter l'appui diplomatique, financier et matériel de celles-ci à l'action de la médiation en République centrafricaine.

39. Pendant la période couverte par le présent rapport, le Comité a été reçu en audience par le Président de la République, pour traiter notamment de questions liées à la récupération des armes circulant parmi les populations civiles et de diverses mesures relatives à l'infiltration clandestine de certains partisans de feu le Président Mobutu, qui ne cachent pas leur intention de s'organiser pour déstabiliser le nouveau régime de la République démocratique du Congo. Le Président Patassé a fait comprendre au Comité et à la MISAB qu'en vertu de la politique de bon voisinage qu'il a toujours entretenue avec ce pays frère, il n'admettrait pas que son pays serve de base-arrière aux opposants engagés dans une politique de déstabilisation.

APPUI LOGISTIQUE ET TECHNIQUE AU COMITÉ INTERNATIONAL DE SUIVI

40. Le projet CAF/97/001 par lequel le PNUD apporte son soutien logistique et technique devrait s'arrêter à la fin du mois de septembre 1997 pour cause d'épuisement de ressources. Par une lettre en date du 4 septembre 1997 adressée au Président du Comité international de suivi, le représentant résident du PNUD à Bangui avait attiré l'attention sur cette situation, mais avait fait remarquer que l'Ambassadeur René-Valéry Mongbe et le consultant national Abel Balenguele, dont les contrats expireront le 31 octobre, pourront continuer leur mission jusqu'à cette dernière date. Par une autre lettre en date du 23 septembre 1997, le représentant résident du PNUD à Bangui a porté à la connaissance du Président du Comité international de suivi la disponibilité de son organisme à maintenir son appui logistique et technique au Comité avec un personnel réduit afin qu'il puisse achever sa mission.

41. Les nouvelles dispositions prises par le PNUD permettraient certainement d'assurer une permanence au Comité international de suivi mais en toute évidence ne suffiraient pas pour régler les nombreux problèmes politiques qui surgiraient dans le cadre de la médiation, étant donné que le Comité rentrera dès les premiers jours d'octobre dans une nouvelle phase d'application de son plan d'action :

- Examen de la situation des anciens chefs d'État;
- Abandon de la mise en exécution judiciaire du rapport d'audit parlementaire;
- Coordination des activités liées à l'organisation et à la tenue des divers séminaires et conférences prévus dans le cadre de la réconciliation nationale;
- Arbitrage des problèmes qui se poseraient dans le cadre de l'exécution du projet relatif à la démobilisation, à la reconversion et à la réinsertion en faveur des forces armées centrafricaines.

En tout état de cause, il est difficile de concevoir la suite de la médiation, donc du processus encore inachevé, sans médiateur.

42. L'envoi d'un ou de deux agents civils et/ou militaires à Bangui en vue d'obtenir des éclaircissements qui seraient demandés par le Conseil de sécurité semble intéressant, mais mérite d'être étudié plus sérieusement. Il serait peut-être indiqué qu'un officier de liaison militaire vienne étudier sur place, en collaboration avec le Comité international de suivi et la MISAB, les conditions dans lesquelles la communauté internationale pourrait contribuer à la mise en place d'observateurs internationaux et au redimensionnement de la force à l'issue du mandat de la MISAB en vue de l'organisation sereine des prochaines élections. L'idée de l'envoi d'une personne qui s'occuperait des affaires politiques n'est pas nécessaire dans la mesure où le consultant du PNUD, l'Ambassadeur Mongbe, joue pleinement ce rôle à la satisfaction de toutes les parties prenantes et en bon connaisseur du terrain. Il n'y a pas pour le moment une aggravation de la crise. Bien au contraire, le Comité international de suivi, auquel est étroitement associé l'Ambassadeur Mongbe, est rentré dans la phase finale de réconciliation nationale avec un programme bien ciblé.

Le Comité se tient toujours prêt à fournir, d'une façon impartiale et neutre, toutes informations et tous éclaircissements que le Conseil de sécurité ou le Secrétariat des Nations Unies voudraient recevoir.

DÉPLOIEMENT DE LA FORCE

43. Il est à rappeler que c'est sur la demande du Médiateur, le général Amadou Toumani Touré, et après accord du Comité de concertation et de dialogue qui s'est réuni à Bangui du 11 au 16 janvier 1997, que les chefs d'État du Gabon, du Burkina Faso, du Mali et du Tchad ont décidé d'envoyer une force interafricaine avec l'appui logistique de la France. Cette force, la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui, comprend, outre les contingents du Gabon, du Burkina Faso, du Mali et du Tchad, pays membres du Comité international de médiation, des contingents du Sénégal et du Togo parce que les Président Abdou Diouf et Gnassingbé Eyadema ont décidé de contribuer à ce geste de solidarité africaine.

44. Les activités de la MISAB sont régies par le mandat qui lui est assigné par les chefs d'État concernés (voir S/1997/561). Elles sont multiples, complexes et quotidiennes et visent principalement à éviter l'affrontement entre les deux forces en présence : les loyalistes et les ex-mutins des forces armées centrafricaines.

45. Déployée dans toute la ville de Bangui, la MISAB sécurise l'ensemble des quartiers de la capitale centrafricaine par l'occupation de 20 postes de surveillance, et assure des patrouilles toutes les nuits dans chacun des huit arrondissements de la ville.

46. La MISAB est constituée actuellement par les éléments de six contingents d'un effectif total de 796 militaires (officiers, sous-officiers et militaires du rang) répartis comme suit :

Burkina Faso	114
Gabon	149
Mali	113
Sénégal	153
Tchad	147
Togo	120

Une unité de commandement de soutien logistique française forte de 88 hommes est adaptée à la force. Un détachement français de liaison et d'assistance de 39 hommes est mis à la disposition de la MISAB.

47. En raison du développement du grand banditisme, les activités de la MISAB se sont étendues, avec l'accord des parties prenantes, à des opérations de maintien de la sécurité dans les divers quartiers. La MISAB participe, depuis la signature de l'Accord de cessez-le-feu du 2 juillet 1997 et sur la base d'un consensus, à des patrouilles mixtes de sécurité, constituées de près de 120 hommes de la MISAB et des forces de sécurité et de défense centrafricaines dans tous les arrondissements de la ville de Bangui.

48. En dehors des patrouilles de sécurité qui ont ramené la paix et la quiétude dans Bangui, la MISAB est la seule force sollicitée dans tous les arrondissements pour des interventions au profit des populations. Son action pour la période allant du 17 au 29 septembre 1997 est la suivante :

Actions humanitaires

7 évacuations sanitaires pour blessures diverses;
8 évacuations sanitaires de nuit de femmes à terme;
2 évacuations sanitaires pour maladies diverses.

Interventions contre des agressions nocturnes

3 cas de menace;
5 cas d'agressions physiques, appels au secours;
2 cas de vols à main armée;
6 cas de vols divers.

49. De jour, c'est encore la MISAB qui assure la sécurité et l'escorte des convois de ravitaillement de carburant, produit stratégique destiné à l'approvisionnement de toutes les stations de Pétroca, la société nationale de distribution de produits pétroliers, depuis le centre de stockage de Kolongo situé dans une zone anciennement contrôlée par les ex-mutins. La MISAB s'est ainsi déployée pour compléter l'action des divers services de sécurité affaiblis par la mutinerie.

Bilan des constats

50. Des actions de la MISAB dans le domaine de sécurité pendant la quinzaine du 17 au 29 septembre 1997, il peut être dégagé les résultats suivants :

- 1 crime de sang : assassinat;
- 3 agressions physiques avec coups et blessures;
- 4 vols (numéraires, matériels, équipements divers).

Les auteurs de ces délits ont été appréhendés et mis à la disposition de la gendarmerie nationale centrafricaine, qui a diligenté les enquêtes et dressé des procès-verbaux. Il est à relever que le taux de criminalité continue de baisser dans la ville de Bangui et ses environs. La sécurité est nettement mieux maîtrisée. Les signes de décrispation et de détente se multiplient et Bangui recouvre de plus en plus l'allure d'une ville paisible. Les activités économiques, culturelles et sportives ainsi que les rencontres internationales reprennent à un rythme satisfaisant.

APPUI LOGISTIQUE À LA MISSION

51. La MISAB reçoit l'appui logistique des sources suivantes :

a) Chacun des États participants possédant un contingent à Bangui assure le paiement régulier des soldes de ses éléments (officiers, sous-officiers et hommes du rang) et leur armement;

b) La France, observateur aux Accords de Bangui, a accepté d'assurer la logistique aux divers contingents de la manière qui suit :

- Paiement de la prime globale d'alimentation et des frais journaliers d'entretien aux éléments aux taux pratiqués aux militaires centrafricains;
- Paiement des loyers des immeubles des personnels et de celui du commandement;
- Mise à la disposition de la force des moyens roulants tactiques et de soutien;
- Fourniture de carburant et entretien de véhicules;
- Fourniture de matériel de bureau.

Une évaluation globale du coût du déploiement de la MISAB à Bangui ne pourra être faite qu'à la fin de la mission. Toutefois, tous frais compris, le coût de la logistique apportée à la MISAB par la France correspond à quelque 350 000 000 francs CFA par mois, soit environ 600 000 dollars;

c) Le Gouvernement centrafricain fournit des véhicules à l'usage du personnel du commandement;

d) L'Organisation de l'unité africaine a apporté un concours exceptionnel de 40 000 dollars en mars 1997 pour assistance aux divers contingents. Un deuxième concours exceptionnel de 60 000 dollars est accordé conjointement en juin dernier au Comité international de suivi et à la MISAB.

52. Au cours des diverses opérations menées par la MISAB, et notamment lors des affrontements du 22 et 23 mars et des 20 au 26 juin, la force a déploré les pertes suivantes :

6 soldats décédés (3 Tchadiens, 2 Gabonais, 1 Sénégalais);
20 soldats blessés (13 Tchadiens, 5 Sénégalais, 1 Malien et 1 Gabonais).

CONCLUSIONS

53. L'expérience qui se vit actuellement avec la crise centrafricaine est tout à fait spéciale et reste exaltante d'autant plus qu'elle n'est l'émule d'aucune autre qui l'avait précédée, mais elle risque d'être remise en cause eu égard aux problèmes sociaux liés aux paiements des arriérés de salaire, de pension et de bourses.

54. Il est heureux de noter que le PNUD a montré une bonne compréhension pour décider de maintenir son soutien logistique et technique au Comité international de suivi afin que celui-ci puisse continuer sa mission. Le Comité rend hommage au PNUD pour sa disponibilité sans laquelle l'expérience en cours n'aurait été qu'un leurre.

55. Il est vivement recommandé que le mandat de la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui soit prorogé (même s'il doit être modifié à la longue) afin de continuer à assurer la sécurité et consolider la paix jusqu'aux prochaines élections, qui auront lieu au cours de l'année 1998.

56. Il importe cependant de relever qu'à cause de la faiblesse des moyens propres des pays africains un appui logistique de la communauté internationale, à l'instar de celui qu'apporte la France à la MISAB et qui reste ouvert à la contribution de tous les autres États, demeure nécessaire.

57. Le Comité international de suivi et la MISAB se félicitent de la compréhension exprimée à cet effet par le Conseil de sécurité à l'issue de l'examen des trois premiers rapports. Ils souhaitent que l'appel lancé à la communauté internationale par le Président du Conseil de sécurité puisse être suivi d'effet.

58. Il convient d'apprécier ici la reprise d'une vie normale (ou presque) dans la ville de Bangui et dans le reste du pays :

- Les administrations dans leur quasi-totalité ont repris leurs activités en raison de la paix retrouvée et de l'effort fait par le Gouvernement de leur payer un mois de salaire; même si ce salaire est payé régulièrement chaque mois, le Gouvernement n'est pas encore en mesure de régler l'épineux problème des arriérés;
- Les hôtels, les restaurants, les buvettes et bars, les boîtes de nuit et autres dancings ont réouvert leurs portes;
- Les établissements scolaires et universitaires ont terminé l'année académique dans des conditions acceptables; les examens ont pu avoir lieu normalement;

- Presque toutes les maisons de commerce ont réouvert leurs portes;
- Les marchés ont repris leurs activités normales;
- Les moyens de transport en commun sont maintenant disponibles et la circulation est redevenue dense dans les centres commerciaux et les quartiers périphériques;
- Les compagnies aériennes (Air Afrique, Air France, Air Gabon notamment) ont repris leurs vols réguliers sur Bangui;
- Enfin, la libre circulation des personnes et des biens entre les différentes zones de la capitale, divisée depuis la troisième mutinerie, est devenue une réalité.

59. Bangui est résolument entrée dans une ère nouvelle, celle du rétablissement progressif de la confiance et de la reprise des activités dans divers domaines, signe d'une paix retrouvée. Il faut maintenant consolider cette paix.
